



Construction sur terrain de ma copine.

Par **LEFEBVRE**, le **08/06/2009** à **10:02**

Bonjour,
Nous avons construit sur son terrain.
Je voudrais savoir si la maison et le terrain
et à nous deux.
Il y a une hypothèque aux deux noms chez le notaire.
Remarque: compte commun.
Nous allons nous marier, est-ce qu'il y a quelque chose à faire pour que tout soit à
nous deux.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **12:04**

Bonjour,
Le terrain appartenant à votre amie, la maison construite sur ce terrain appartient
également à votre amie.
Le mariage ne changera en rien la propriété exclusive du terrain
et de la maison par votre amie.
Cordialement.

Par **LEFEBVRE**, le **08/06/2009** à **13:06**

Oui mais le permis de construire est au deux noms en mairie.
Sinon il y a plus qu'à faire un
contrat de mariage.
Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **14:04**

[citation]Une maison construite à deux sur un terrain appartenant qu'à une seule personne
n'appartient qu'au propriétaire du terrain[/citation]
Que le permis de construire soit aux

deux noms ne change rien. Le contrat de mariage ne change rien non plus.
Prenez rendez-vous avec un notaire qui vous confirmera. Une consultation chez un notaire pour renseignements est gratuite.
Cordialement.